



Subventions énergie 2017 Genève

Formulaire de requête en subvention énergétique - Projets stratégiques

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE PROJET (à remplir par le requérant-e)

Requérant-e (propriétaire)

Civilité : Société/organisation :
Nom : Prénom :
Catégorie de propriétaire : Commune, personne physique, personne morale,

Adresse de correspondance

Rue, n°: NPA :
Localité : Répondant-e (si nécessaire) :
Téléphone : E-mail :

Assistance technique pour l'assainissement

Architecte, ingénieur-e, bureau ou entreprise ayant conçu et conduit le projet

Société : Rue, N°:
NPA : Localité :
Personne à contacter en cas de questions techniques :
Nom : Prénom :
Téléphone : E-mail :

Adresse du projet

Rue, n : NPA :
Localité : Année de construction :
SRE : Affectation du bâtiment :

Source de chaleur avant travaux :

Source de chaleur après travaux :

Type de travaux :

EGID(s) (Eidgenössische Gebäudeidentifikator). *Disponible sur le site www.ge.ch/egid*

Indiquer le numéro EGID du bâtiment concerné par le projet :

J'ai lu et j'accepte les conditions générales du programme de subvention 2017

Date : Signature :

Usage réservé à l'administration

Numéro de dossier :



CONDITIONS GÉNÉRALES DES SUBVENTIONS ÉNERGIE 2017

- Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée des requêtes (requêtes complètes) et les décisions de subvention sont prises dans la limite du budget disponible. La subvention ne constitue pas un droit pour celui qui la sollicite.
- Le calcul de la subvention peut prendre en compte les spécificités d'un projet dès lors que celui-ci s'écarte des standards en vigueur dans les domaines considérés.
- Si nécessaire, une requête en autorisation de construire doit être déposée auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Direction des autorisations de construire.
- La requête doit être déposée avant le début des travaux ou de la formation qui font l'objet de la demande de subvention.
- L'attribution d'une subvention est valable pendant 24 mois à compter de l'entrée en force de la décision de subvention. Avant l'expiration de cette échéance, les travaux d'assainissement énergétique doivent être réalisés et l'attestation d'exécution remise par le biais du formulaire justificatif. En cas d'exception motivée, une prolongation (maximum 6 mois en principe) peut être demandée par écrit avant l'échéance du délai ordinaire de 24 mois.
- En principe, le total des subventions à attribuer à un projet ne peut dépasser le montant de 100'000 F.
- Le montant de la subvention ne peut en principe pas dépasser le 50% du coût des travaux ou de l'audit (maximum 100% pour l'élaboration des CECB+ suivis de travaux subventionnés).
- Si les travaux qui font l'objet de la demande de subvention ne sont pas exécutés ou s'ils sont exécutés partiellement ou d'une autre manière que celle stipulée, le service de contrôle peut réduire ou refuser la subvention.
- Le requérant accepte que les documents de planification soient soumis à un examen approfondi et que d'éventuels contrôles d'exécution aient lieu.
- Les travaux qui font l'objet de la demande de subvention doivent respecter les diverses dispositions légales applicables et être planifiés et exécutés dans les règles de l'art. Notamment, le calcul de l'indice de dépense de chaleur doit être à jour.
- La liste des pièces devant être intégrées à la requête (décision et paiement) n'est pas exhaustive et d'autres documents peuvent être demandés au cas par cas pour la validation des demandes.
- L'autorité compétente se réserve le droit de procéder à la vérification et au contrôle du bon fonctionnement des installations/chantiers subventionnés.

Par la présente signature je confirme avoir lu et j'accepte les conditions générales ainsi que les conditions spécifiques des différentes requêtes de subvention.

Date et Signature:

.....



2. PROJETS STRATEGIQUES :

6.PROJET STRATEGIQUES			Montant proposé	Subvention demandée
P-01	Projets Stratégiques <i>(Non cumulable avec d'autres mesures)</i>	Sont concernés tous les projets pouvant justifier une diminution des émissions de CO2 qui ne sont pas subventionnés par le présent document ni d'autres organismes.	Sur mesure	
Coûts d'investissement				F
Estimation de la production d'énergie renouvelable annuelle				kWh/an
Estimation de la production d'énergie annuelle				kWh/an

4. Date projetée pour le début des travaux :

5. Date planifiée pour l'achèvement des travaux :

6. Les travaux qui font l'objet de la demande de subvention ont-ils déjà commencé ? oui non

7. Les travaux qui font l'objet de la demande de subvention ont-ils également fait l'objet d'une requête, réserve ou allocation de subvention auprès d'un autre organisme ? oui non

Si oui, lequel ? _____

J'ai lu et j'accepte les conditions générales des subventions énergie 2017

8. Date et signature _____

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À CE TYPE DE REQUÊTE

- **Ces demandes de soutien doivent obtenir un préavis favorable de l'OCEN avant la dépose de la demande de subvention.**
- Uniquement pour la rénovation des bâtiments ou des infrastructures construites avant le 1^{er} janvier 2000.
- La demande doit être traitée en collaboration entre l'OCEN et le demandeur.
- Subvention pour des projets stratégiques ou présentant un intérêt pour la politique énergétique du canton.
- Les principes de calcul définis dans le ModEnha sont utilisés comme guide lorsque le type de subvention y est traité. Toutefois, les montants sont adaptés selon les spécificités du projet.
- Les conditions et critères sont fondés sur ceux des subventions équivalentes des subventions énergie 2017 lorsqu'ils existent.
- Les décisions de subventions supérieures à 100'000 F suivent un processus de validation différent des subventions ordinaires, pouvant nécessiter une validation politique selon l'enjeu.
- Lorsqu'il n'y a pas de similitude, des conditions et critères spécifiques sont édités pour ces subventions.
- Pour des questions de gestion budgétaire, les décisions concernant ces subventions peuvent être reportées à fin décembre de l'année de la demande, voire au mois de janvier suivant.
- Le montant de la subvention ne peut pas dépasser le 50% du coût des travaux.

LISTE DES PIÈCES DEVANT ÊTRE INTÉGRÉES AU DOSSIER DE REQUÊTE

- Devis des travaux
- Dossier de présentation technique du réseau comprenant le concept, les caractéristiques et le plan du réseau, un schéma technique (organisation hydraulique, niveaux de température, débits,...) ainsi que les chiffres principaux du projet.

LISTE DES PIÈCES DEVANT ÊTRE INTÉGRÉES AU DOSSIER DE PAIEMENT

- Attestation d'exécution dûment complétée et signée
- Factures finales des travaux
- Dossier de présentation technique mis à jour
- Dossier résumé comprenant toutes les caractéristiques/performances du réseau (plan, puissance, types d'énergie et quantité,...)
- Protocoles de mise en service des installations